

Image not found or type unknown



Vente de produits alimentaires sur internet

Par **gaelle78**, le **24/11/2008 à 21:45**

Bonjour, j'ai actuellement un site web en Italie (vente de vins, liqueurs, pâtes..) que je souhaite transférer en France. Ma question est la suivante : en Italie j'avais besoin d'une autorisation pour avoir le droit de vendre des produits alimentaires sur le Net. Que prévoit la loi française à ce sujet ?
Merci de votre réponse,
Cordialement